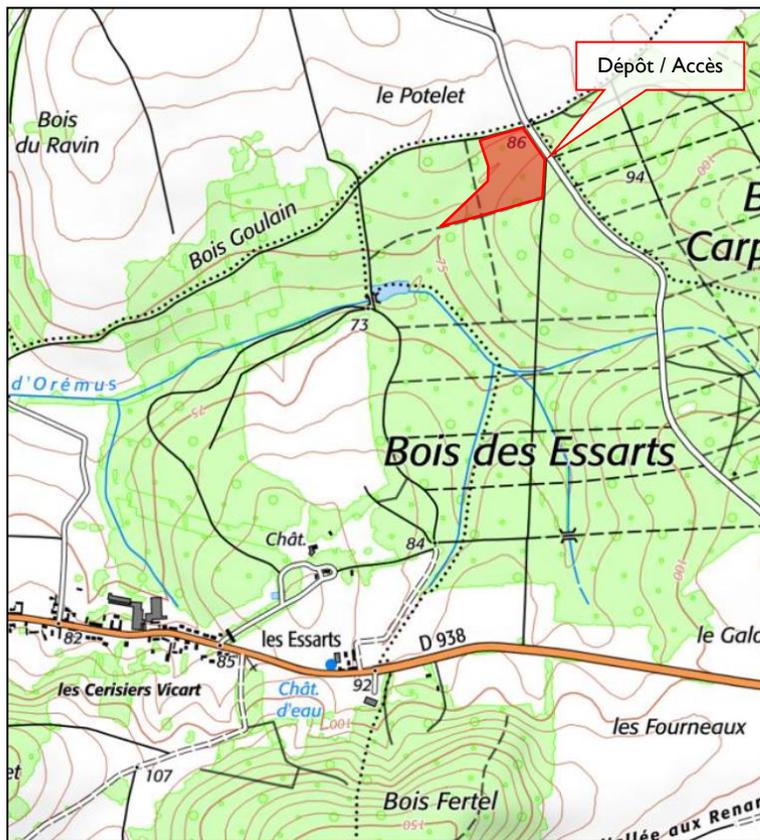


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Picardie
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Ouest
Commune Cuy
Lieu-dit Bois des Essarts
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,930023°
 Latitude : 49,597457°
Point de Rencontre Voir dépôt / plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale	Frêne
Volume présumé	150 m3
Nombre d'arbres	143
Volume moyen	1 m3

Nature coupe Coupe sanitaire
Parcelles PSG 16 et 17 partie
Surface 4 hectares environ
Limites Chemins/route/peinture
Marquage Ronds de peinture au corps
Réserves Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture

Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
I	Frêne	5	45	47	21	6	2	3							1	130	132	1
	Frêne déclassé			3	3										6	6	1	
	Grisard					2	1			2				5	10	2		
	Merisier					1								1	1,5	1,5		
	Châtaignier				1									1	1	1		
Observations :															143	150.5	1	

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation les jours et veilles de chasse / demande d'autorisation de coupe en cours

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : voir plan ci-dessus

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

